

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du		5 avril 2017	à	19h00
<i>N° délibération</i> D2017-03-08	<i>Date de convocation</i> 30 mars 2017	<i>Date d'affichage</i> 14 avril 2017		
<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 15	<i>Présents</i> 14	<i>Absents exc.</i> 1	<i>Absents</i> 0	<i>Votants</i> 15
<i>Etaient présents</i>				
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel		
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine		
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTTI Claudie		
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	M. MARTIN Michel		
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PREVOT Nadège			
<i>Etaient absents excusés</i>				
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni			
Objet :		Assainissement : Transfert des résultats à la CCHCPP		

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 entérinant la compétence « assainissement » comme nouvelle compétence de la Communauté de Commune du Pays de Pange (CCPP) ;

VU la délibération D2016-08-01 du 12 décembre 2016 mettant à disposition de la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange les biens nécessaires à la compétence « Assainissement »

VU la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) et de la Communauté de Communes du Haut Chemin (CCHC) pour composer un nouvel EPCI : la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) ;

VU la délibération D2017-01-06 du 26 janvier 2017 entérinant la dissolution et autorisant le transfert des résultats du budget annexe « assainissement » à la CCHCPP ;

VU le compte administratif 2016 du budget « Assainissement » approuvé par délibération D2017-02-02 du 9 mars 2017 ;

VU le compte administratif 2016 du budget principal M14 approuvé par délibération D2017-03-02 du 5 avril 2017 ;

VU le vote du budget primitif M14 2017 le 5 avril 2017 ;

Malgré l'intention de transférer et la volonté de solidarité communautaire

Compte tenu de l'état de la trésorerie de notre commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide


D'**ANNULER** l'autorisation du transfert des résultats du budget annexe « Assainissement » à la CCHCPP incluse dans la délibération D2017-01-06 du 26 janvier 2017,

De **NE PAS TRANSFERER** les résultats du budget annexe « Assainissement » à la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange.

De **REFLECHIR** à une solution de solidarité en concertation avec la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange.

Fait à Silly-sur-Nied, le 5 avril 2017

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied


Signature et cachet

